EDITORIAL DU PRÉSIDENT



Chers camarades,
chères familles,

Ce numéro 503 de L'Officier, désormais publié selon un rythme quadrimestriel, est consacré à une question de fond, ancienne certes, mais qui prend, dans le contexte actuel, une acuité particulière : quelle est, et surtout quelle devrait être, la place des associations du monde combattant ?

Le 13 avril 2026, la ministre déléguée aux Armées et au monde combattant a lancé les Assises du monde combattant. Deux journées ont ensuite été organisées, l'une consacrée à la réparation, l'autre à la mémoire combattante, tandis qu'une quatrième rencontre est annoncée pour octobre 2026.

Ces rendez-vous, qui réunissent le ministère des Armées et les associations, construisent un dialogue nécessaire. Ils traduisent également une prise de conscience : face à la dégradation du contexte géopolitique et à l'hypothèse désormais prise en compte d'un affrontement de haute intensité, les seules forces armées ont besoin du soutien de la Nation et les associations du monde combattant ont un rôle d'interface à jouer.

Pour autant, l'approche institutionnelle peut-elle constituer l'unique réponse ? Au cours des dernières décennies, nos associations ont parfois été considérées comme appartenant au passé, voire comme une charge davantage que comme un atout. Elles n'ont pas toujours bénéficié de l'attention ni du soutien qu'elles auraient pu attendre. Il conviendrait donc d'éviter que le regain d'intérêt dont elles font aujourd'hui l'objet ne se réduise à une relation exclusivement verticale, conçue du haut vers le bas, ou à leur simple instrumentalisation au service de besoins conjoncturels. Se pose également la question de la pérennité de l'impulsion politique actuelle au-delà des prochaines échéances nationales.

Les associations doivent donc elles-mêmes prendre leur avenir en main. Il leur appartient de recréer les conditions d'un dialogue équilibré, constructif et durable avec les institutions, quelles que soient les périodes d'incertitude ou d'instabilité.

C'est dans cet esprit que l'ANOCR a sollicité plusieurs associations du monde combattant afin qu'elles participent au dossier présenté dans ce numéro. Nous pouvons regretter que certaines n'aient pas répondu à notre invitation, mais nous devons surtout remercier toutes celles, nombreuses, qui ont accepté d'apporter leur contribution.

Cette démarche ne constitue toutefois qu'une première étape. Il nous faut désormais aller plus loin et construire une action commune, capable de faire émerger une plateforme de dialogue et, lorsque cela est possible, une parole partagée sur les grands domaines qui nous rassemblent : le devoir de mémoire, l'esprit de défense et la défense des intérêts du monde combattant.

L'ambition n'est pas d'effacer les identités ni les spécificités de chacune de nos associations. Elle est de mieux coordonner nos efforts, de rechercher les synergies et de renforcer notre efficacité collective, en établissant entre l'institution et le monde associatif un véritable partenariat au service des armées et de la résilience de notre société.

Cette contribution à la résilience de la Nation s'inscrit d'ailleurs dans un mouvement plus large : service militaire volontaire, implication de l'Éducation nationale dans la transmission de la mémoire combattante. En témoigne cette volonté de consacrer, dans les établissements scolaires, un temps spécifique au devoir de mémoire autour du 11 Novembre. Car c'est aussi auprès de la jeunesse que doit se construire l'esprit de défense. Faire comprendre le sens de l'engagement, transmettre la mémoire de ceux qui ont servi la France et rappeler que la défense de la Nation concerne chacun d'entre nous sont autant de conditions indispensables à la résilience collective.

Général (2S) François Chauvancyy